

ARRÊTÉ n° Arr20230511-028
Portant règlementant temporairement l'utilisation de l'Etang Communal
du samedi 13 mai 20h00 au dimanche 14 mai 2023

Le Maire de la **Commune de CETON** (Orne),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de l'Amicale des Pêcheurs de l'Etang de Ceton,

CONSIDÉRANT qu'il convient de régler l'utilisation de l'Etang Communal du samedi 13 mai 20h00 au dimanche 14 mai 2023 19h00 en vue du Marathon de Pêche,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La pêche sera exclusivement autorisée aux participants du Marathon de Pêche organisé par l'Amicale des Pêcheurs de l'Etang de Ceton, du **samedi 13 mai 20h00 au dimanche 14 mai 2023 19h00 et que l'accès côté rivière ne sera pas accessible aux promeneurs.**

Article 2 - Monsieur le Maire ainsi que tout agent de la force publique sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera publiée au lieu d'affichage habituel.

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Bellême,
- M. le Maire de CETON,
- Et tout agent de la force publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation leur sera transmise et sera affichée et publiée conformément à la réglementation.

Fait à CETON, le 11 mai 2023

P°/Le Maire, Empêché
L'Adjoint,

André BÉSNIER



Affiché le 12 mai 2023